

EPF Hauts-de-France

Présentation :

L'Établissement Public Foncier de Hauts-de-France est un opérateur public de l'État qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets lorsqu'ils comportent une dimension foncière.

A leur demande, il procède à l'acquisition des biens concernés et réalise au besoin des travaux de mise en sécurité, de déconstruction, de traitement des sources de pollution concentrées, de pré-verdissement, de renaturation ou de restauration écologique. Le portage foncier qu'il réalise ainsi permet de donner du temps au temps et à la collectivité de finaliser son projet (autorisation, études, recherche de financements).

L'EPF intervient dans le cadre des orientations et dispositions de son Programme Pluriannuel d'intervention (PPI) approuvé par délibération de son Conseil d'administration. Ses actions sont conduites dans le cadre d'un partenariat avec les EPCI formalisé au sein d'un volet territorial, et des conventions opérationnelles avec les collectivités (Communes, EPCI et Syndicats de communes) précisent les modalités particulières de réalisation des projets.

Périmètre d'intervention : Nord, Pas-de-Calais, Somme

Services et partenariats mobilisables pour les collectivités littorales :

Ingénierie conseil : accompagnement des démarches d'identification de gisements fonciers et de définition de stratégies foncières (mise à disposition d'ingénierie voire cofinancement d'études de gisement)

Maîtrise foncière : négociation, acquisition (amiable, préemption, délaissement, expropriation)

Gestion : portage foncier (durée de contractualisation de 3 à 10 ans), possibilité de développer des usages temporaires ou transitoires ou de mettre à disposition de la collectivité ou d'un tiers le foncier acquis

Travaux : maîtrise d'ouvrage et cofinancement des études et travaux de déconstruction et traitement des sources de pollution concentrées (80% si projet défini) et des travaux de renaturation (100%)

Cession : à la collectivité ou à un tiers désigné, au prix de revient minoré de la part des travaux financée par l'EPF sur ses fonds propres

Sur la thématique des fonciers soumis à risque naturel (inondation, submersion marine, effondrements ou érosion), l'intervention de l'EPF peut ainsi se décliner de deux manières :

- acquisition de bâtis menacés et déconstruction/traitement de la pollution voire renaturation par l'EPF puis cession du foncier à la collectivité ou un tiers désigné (le conservatoire du Littoral par exemple),

- dans un contexte d'anticipation face aux risques : constitution de réserves foncières en dehors des zones exposées aux risques pour accompagner la recomposition spatiale en secteur urbain ou d'équipement touristique fortement menacés

Partenariats avec le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire des espaces naturels, la Safer...

Exemples de mise en œuvre :

L'EPF est intervenu aux côtés des communes d'Equihen et de Wimereux pour la mise en œuvre des mesures foncières du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) instauré par la préfecture du Pas-de-Calais en octobre 2007.

Wimereux – Bords de falaise

N'ayant pas l'ingénierie technique et financière nécessaire pour mettre en œuvre les dispositions du PPRL, la commune de Wimereux a sollicité l'intervention de l'EPF en 2009 pour acquérir cinq maisons, procéder à leur déconstruction et restaurer les habitats naturels présents en bord de falaise. Acteur de la préservation

du capital environnemental régional, l'EPF a pris en compte lors de la phase de chantier les espèces protégées et patrimoniales (crambe, armérie, lavatère arbustif) et a permis la restauration des pelouses aérohalines. Une partie des acquisitions et travaux a été prise en charge par les fonds Barnier et le foncier a été cédé à la collectivité sous forme d'espace de nature.

Equihen – Bords de falaise

La commune d'Equihen-Plage a sollicité une première fois l'EPF en 2013 pour l'acquisition et la démolition des habitations les plus exposées au risque. L'EPF a alors acquis puis démoli une dizaine d'habitations, la commune – avec l'appui de la DDTM – ayant mobilisé en parallèle le fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier).

Quatre ans après la fin de cette intervention, l'EPF a de nouveau été mobilisé, au titre d'une convention opérationnelle signée le 29 juin 2020, pour l'acquisition et la démolition d'habitations à leur tour concernées par un risque majeur.

Conditions particulières ou préalables

Contractualisation avec une collectivité ou un établissement public

Documents de référence utiles :

Synthèse du PPI 2020-2024
Plaquette de présentation de l'EPF
<https://epf-hdf.fr/publications>

Coordonnées :

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS-DE-France
594 Avenue Willy Brandt- CS 20003- 59777 Euralille
www.epf-hdf.fr | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Facebook](#)

Contacts sur le sujet :

Patricia Dubois
Responsable du service Stratégie et partenariats
@ p.dubois@epf-hdf.fr | Tel. [03.28.07.25.76](tel:03.28.07.25.76) | [06.37.53.13.07](tel:06.37.53.13.07)

Wimereux (62), Bord de falaise

Site

Ensemble de maisons situées en bord de falaise sur un espace sujet à l'érosion

Contexte

La côte d'Opale est soumise à l'érosion progressive de ses falaises qui menace les villas qui y sont implantées. En réponse, la préfecture du Pas-de-Calais a instauré en octobre 2007 un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) qui concerne notamment la commune de Wimereux. N'ayant pas l'ingénierie technique et financière nécessaire pour mettre en œuvre les dispositions du PPRL, la commune de Wimereux a sollicité l'intervention de l'EPF en 2009 pour acquérir cinq maisons, procéder à leur déconstruction et restaurer les habitats naturels présents en bord de falaise. Acteur de la préservation du capital environnemental régional, l'EPF a pris en compte lors de la phase de chantier les espèces protégées et patrimoniales (crambe, armérie, lavatère arbustif), et a permis la restauration des pelouses aérohalines. Une partie des acquisitions et travaux a été pris en charge par les fonds Barnier et le foncier a été restitué à la collectivité sous forme d'espace de nature.

Action de l'EPF

- Acquisition
- Gestion du site
- Travaux de déconstruction
- Renaturation passive
- Cession

Le + de l'EPF

- Intervention en contexte difficile (érosion)
- Prise en compte de la biodiversité
- Articulation avec les fonds Barnier sur la gestion des fonciers à risques naturels

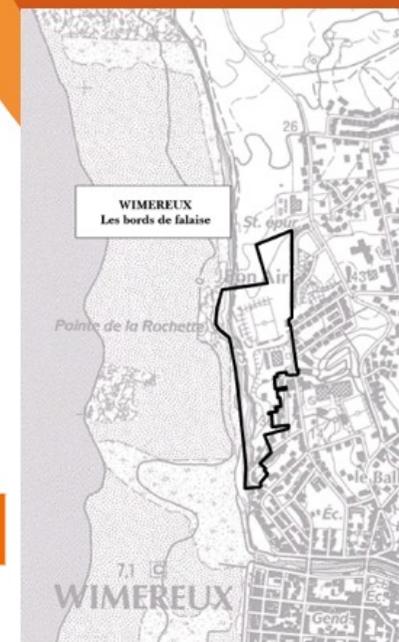


Dates clefs

- 2009** Contractualisation et début des négociations avec les propriétaires
- 2011** Acquisition (*financée par le fonds Barnier*)
Gestion des biens
- 2013** Réalisation des inventaires
- 2014** Travaux de désamiantage et démolition
- 2014** Cession

Gestion des risques

Gérer le recul du trait de côte



Chiffres clefs

Acquisition	2,2 M€
Travaux de démolition	0,18 M€
Cession	2,3 M€
Aide accordée par l'EPF	0,09 M€